

Les adresses de ma micro-entreprise

L'adresse de l'entreprise
L'adresse de l'établissement
Où se cache la différence ?



Les adresses de ma micro-entreprise



Service Statistique
Répertoire SIRENE

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE A la date du 01/02/2023

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 18/06/2018
Identifiant SIREN	840 971 576
Identifiant SIRET du siège	840 971 576 00037
Dénomination	UNION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DES MICRO-ENTREPRENEURS
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
N° RNA ¹	W471003540
Activité Principale Exercée (APE)	94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Appartenance au champ de l'ESS ²	Oui
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 03/01/2021
Identifiant SIRET	840 971 576 00037
Adresse	7 PL DE GABARET 47260 LAPARADE
Activité Principale Exercée (APE)	94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

1 : Répertoire National des Associations

2 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

À la lecture de votre avis de situation SIRENE de l'INSEE, vous avez pu constater qu'il était fait mention de l'entreprise et de l'établissement.

Cette entreprise et cet établissement comportent le même numéro SIRET mais il arrive parfois que celui-ci soit différent pour l'entreprise et l'établissement.

Dès lors, il faut comprendre deux choses très importantes :

- ➡ Pour quelles raisons le numéro SIRET est parfois différent entre l'entreprise et l'établissement ;
- ➡ Quelles notions se cachent derrière l'adresse de mon entreprise et l'adresse de l'établissement.



Les adresses de ma micro-entreprise

On rappellera ici la différence entre le SIRENE et le SIRET :

- ➔ **SIRENE** : constitué de 9 chiffres, il constitue le numéro unique d'identification de votre entreprise individuelle. Dès lors qu'il vous est attribué par l'INSEE, il est définitif et ne changera plus jamais, vous étant attribué à vie. Il est unique puisque vous ne pouvez pas être titulaire de deux numéros SIRENE.
- ➔ **SIRET** : constitué des **9 chiffres du SIRENE**, il est complété de **5 chiffres** relatifs aux événements marquants de la vie de votre entreprise : déménagements notamment.

Il arrive parfois que ce numéro SIRET, selon que vous regardez l'adresse de votre entreprise ou l'adresse de votre établissement, soit différent. En y regardant de plus près, vous constatez que vous avez déclaré une adresse pour l'entreprise, différente de l'adresse de l'établissement, sans que vous arriviez pour autant à comprendre la différence qu'il peut y avoir entre les deux.

- ➔ Si le SIRET est identique sur l'entreprise et l'établissement, cela signifie que l'entreprise n'a qu'un seul établissement, identifié comme « établissement principal ».
- ➔ Si le SIRET est différent, cela signifie que l'entreprise a deux établissements :
 - Un principal
 - Un secondaire avec obligatoirement une adresse différente.

Remarquez à ce stade que ces établissements peuvent être « actifs » ou « inactifs », indiquant l'adresse à prendre en considération.

Dès lors, il faut inévitablement se poser la question de savoir ce qu'il se cache derrière ces notions d'adresse d'entreprise et d'adresse d'établissement ? Pour quelles raisons mon avis de situation de l'INSEE fait-il parfois la distinction avec des SIRET différents ?



L'adresse de l'entreprise

Toute entreprise, dispose d'un siège social, c'est-à-dire d'une adresse à laquelle elle est officiellement domiciliée. Ma micro-entreprise ne déroge pas à cette règle est dispose d'un siège social.

L'adresse de ce siège social est appelée l'adresse de l'entreprise, que vous retrouvez sur votre avis de situation SIRENE dans le premier cadre.

L'adresse de l'entreprise correspond à l'adresse du siège social, ou de domiciliation, de la micro-entreprise.

À retenir

Lors de la déclaration initiale de votre activité, sur le site du guichet unique de l'INPI, c'est la 1^{ère} adresse qu'il faut renseigner.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le micro-entrepreneur a parfaitement le droit d'affecter l'adresse de sa résidence principale comme adresse d'entreprise (siège social) de sa micro-entreprise. Aucun règlement interne, et notamment de copropriété ne peut s'opposer à cette décision.

Les micro-entrepreneurs qui souhaiteraient prendre une adresse de domiciliation auprès d'un prestataire spécialisé dans ce service, doivent impérativement être immatriculés auprès d'une chambre consulaire : CMA et/ou CCI.



L'adresse de l'établissement

Pour exercer son activité, le micro-entrepreneur va être dans trois situations possibles :

- 1^{ère} hypothèse : en se rendant au domicile de ses clients,
- 2^{ème} hypothèse : en aménageant une pièce dans son domicile principal,
- 3^{ème} hypothèse : dans un local professionnel qu'il louera ou que l'on mettra à sa disposition.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, il a besoin de déclarer une adresse à laquelle il va exercer son activité :

- Son domicile pour y travailler, ou en faire le point de départ pour se rendre au domicile des clients,
- Son local professionnel pour y travailler.

L'adresse de l'établissement correspond à l'adresse du lieu où s'exerce l'activité de la micro-entreprise.

À retenir

L'établissement d'une micro-entreprise est le lieu dans lequel s'exerce l'activité.

Une micro-entreprise, comme n'importe quelle entreprise, peut avoir plusieurs établissements. Chaque établissement sera identifié avec un numéro SIRET différent (à partir des 5 derniers chiffres, la racine SIRENE restant la même).

La Contribution Foncière des Entreprises (CFE) est calculée sur l'adresse de l'établissement. Une CFE s'appliquera donc sur tous les établissements déclarés, dès lors qu'ils sont déclarés actifs !

